



L'Office fédéral des transports (OFT) mettra en vigueur les modifications apportées aux prescriptions de circulation des trains (PCT 2020) le 1^{er} juillet 2020.

Afin d'éviter toute confusion dans la communication relative à la sécurité, la discipline verbale a été réglementée de manière uniforme et claire. En matière de communication en phonie, le principe du «digit by digit» s'applique désormais, c'est-à-dire chiffre par chiffre. La désignation de groupes de numéros n'est plus autorisée dans une communication relative à la sécurité. En outre, le tableau d'épellation international en anglais doit être utilisé.

Tous les rôles et fonctions régis par les PCT sont concernés :

- Personnel de sécurité des chantiers (APT, CS, Sent, Prot, DS)
- Chef-circulation
- Mécanicien de locomotive et conducteur de véhicules moteurs
- Personnel de manœuvre
- Personnel des trains.

Cela signifie un changement de comportement et d'habitudes pour chaque employé. Les modes d'expression et de compréhension familiers doivent être abandonnés et une nouvelle forme de communication doit être adoptée.

Module d'apprentissage LMS : ELEARN 42466

CFF Infrastructure a créé un module d'apprentissage pour les fonctions de sécurité selon la réglementation R RTE 20100, qui permet aux participants d'écouter des exemples de communication verbale en plus de ce qui est écrit. Le module d'apprentissage est une présentation PowerPoint avec son, qui se présente sous forme de vidéo (format mp4) et qui sera attribué à toutes les fonctions de sécurité dans les prochains jours. Si le module d'apprentissage n'est pas attribué, il peut l'être dans le LMS sous le numéro LMS : ELEARN 42466. Le module d'apprentissage ne contient pas de test et ne délivre pas de qualification. Toutefois, il est inscrit dans l'historique de formation de la personne qui l'aura suivi. Le module d'apprentissage est librement accessible et gratuit; il peut également être suivi par d'autres personnes intéressées en auto-attribution.

Interne CFF (Infrastructure et divisions concernées) :

La participation à ce module est obligatoire pour les fonctions de sécurité R RTE 20100 et doit être achevée au plus tard le 30 juin 2020. Le supérieur hiérarchique procédera à une vérification appropriée.

Externe CFF (entreprises et tiers) :

Le module d'apprentissage est attribué aux fonctions de sécurité R RTE 20100 avec la date du 30 juin 2020. Il est de la responsabilité de l'entreprise concernée de s'assurer que ses employés ont suivi et compris le module d'apprentissage.

Publication / accès :

En plus du LMS, le module d'apprentissage est également publié sur Internet et sur Intranet (Download Sécurité). Les liens sont énumérés dans la zone d'informations ci-dessous. Veuillez noter que la vidéo (mp4) peut ne pas s'afficher correctement lorsque vous utilisez Citrix.

Questions :

Les régions I-SQU offrent un soutien approprié pour les questions. Cela devrait se faire de préférence dans le cadre d'une plate-forme coordonnée. La personne de contact de la région I-SQU se fera un plaisir de vous renseigner.

Informations complémentaires :

- Site web : <http://www.cff.ch/securitechantiers> → Organisation de sécurité → Module d'apprentissage « Digit by Digit PCT2020 »
- [Download Sécurité](#) → 05 Communication des travaux → Digit-by-Digit
- LMS : ELEARN 42466
- Questions directement aux [régions I-SQU](#) ou sous arbeitsstellensicherheit@sbb.ch